

Tordre le cou aux paradis fiscaux

Olivier Flohimont

Constat

Les paradis fiscaux constituent une discrimination flagrante et particulièrement amoralisée puisqu'elle favorise les individus et les entreprises les plus riches, soit justement ceux qui en ont le moins besoin. En outre, elle crée une distorsion entre ceux qui peuvent bénéficier de ces privilèges et la grande majorité qui collabore aux règles de vie en société fixées démocratiquement.

Grâce au secret bancaire, les paradis fiscaux servent également à cacher des dettes d'entreprises et d'autres éléments plus ou moins gênants comme par exemple les rentes d'un brevet. Ils permettent dès lors de maquiller, voire de truquer purement et simplement les comptes.

Enjeux

Il s'agit d'un élément clé dans la restructuration du système international. L'objectif final doit dès lors être leur disparition. Toutefois, cet objectif est probablement hors d'atteinte à court terme. Différentes phases doivent se mettre en place pour tendre vers cet objectif.

Propositions

Balayer devant sa porte avant d'exiger des paradis fiscaux de jouer le jeu.

Supprimer les mesures fiscales disparates au niveau européen en termes de fiscalité directe.

Pour une fiscalité patrimoniale au niveau européen.

Pour une harmonisation de l'assiette fiscale de l'impôt des sociétés.

Interdire la fiction légale qui permet à des firmes et des individus de devenir résidents d'un pays sans s'y trouver réellement.

Pour une taxe spécifique sur les transactions effectuées avec ces Etats.

Conditionner leur accès aux marchés financier et monétaire internationaux à une transparence totale.

Constat

Le terme **paradis fiscal** est extrêmement flou. Les spécialistes s'accordent à dire qu'il existe environ 70 pays pouvant être considérés comme tels, à des degrés divers. La Belgique, l'Autriche et le Luxembourg en font notamment partie. Ces Etats sont également identifiés comme des paradis bancaires car ils appliquent le secret bancaire.

A la suite des attentats du 11 septembre 2001, puis de faillites retentissantes et frauduleuses telles Enron et Parmalat, plusieurs paradis fiscaux ont subi des pressions internationales, ce qui a mené certains d'entre eux à mettre fin à leur activité de blanchiment de l'argent du crime organisé. Il ne faut cependant pas croire que les paradis fiscaux n'ont que ce seul vice. Cela reviendrait à rendre respectables les Etats les plus coopérants sur ce point tout en légitimant leurs pratiques commerciales et fiscales. Or, force est de constater que, sur base de leur souveraineté nationale, les paradis fiscaux ont produit une série de lois s'appliquant aux firmes et aux individus « résidents ». Ces individus ne résident pas réellement dans ces paradis fiscaux (ils y ont seulement une boîte aux lettres) mais cette résidence fictive leur permet de contourner les lois fiscales de leur pays de résidence effective. En gros, les paradis fiscaux sont des trappes d'évasion dans les systèmes législatifs.

Les paradis fiscaux constituent une discrimination flagrante et particulièrement amoralisée puisqu'elle favorise les individus et les entreprises les plus riches, soit justement ceux qui en ont le moins besoin. En outre, elle crée une distorsion entre ceux qui peuvent bénéficier de ces privilèges et la grande majorité qui collabore aux règles de vie en société fixées démocratiquement. En effet, si les plus nantis contribuaient comme tous les autres au financement des outils collectifs qu'ils utilisent pourtant, soit la fiscalité pourrait être abaissée pour tous, soit la qualité et la quantité de services publics pourraient être accrues.

Grâce au secret bancaire, les paradis fiscaux servent également à cacher des dettes d'entreprises et d'autres éléments plus ou moins gênants comme par exemple les rentes d'un brevet. Ils permettent dès lors de maquiller, voire de truquer purement et simplement les comptes.

Enjeux

Maintenir des paradis fiscaux, même régulés, n'est pas souhaitable puisqu'ils constituent autant de moyens de contourner les lois. En outre, dans le cadre de la concurrence internationale, ils participent au nivellement par le bas des règles de sociétés via la pression qu'ils instituent sur les autres Etats. Il s'agit donc d'un élément clé dans la restructuration du système international. L'objectif final doit dès lors être leur disparition. Toutefois, cet objectif est probablement hors d'atteinte à court terme. Différentes phases doivent se mettre en place pour tendre vers cet objectif.

Propositions

Balayer devant sa porte

avant d'exiger des paradis fiscaux de jouer le jeu

La Belgique et l'Union européenne ont toujours éprouvé une gêne à condamner l'existence de paradis fiscaux. C'est une stratégie cohérente puisqu'elles en font partie.

En Belgique, le secret bancaire est théoriquement inviolable. Toutefois, depuis début 2008, la Belgique a signé un accord bilatéral avec les Etats-Unis afin de lever le secret bancaire sur les comptes détenus par des citoyens et des entreprises américaines. Il semblerait incohérent et en tout cas discriminatoire de ne pas lever définitivement et complètement le secret bancaire en Belgique.

C'est au niveau européen que le gros du travail doit être réalisé. Or, la plupart des petits pays membres de l'Union ont adopté dans leur législation des mesures visant à attirer les entreprises et les individus étrangers sur leur sol. De ce fait, elles créent une distorsion de concurrence et sont qualifiées de « mesures fiscales dommageables » (ex : les intérêts notionnels en Belgique). Un cas emblématique est celui du Grand Duché du Luxembourg. Il ne doit cependant pas cacher qu'un plus grand Etat abrite en son sein la première place financière européenne : la city de Londres. Cette dernière est une zone franche à bien des égards.

Supprimer les mesures fiscales disparates au niveau européen

en termes de fiscalité directe

Il faut également supprimer les mesures fiscales disparates au niveau européen en termes de fiscalité directe, le reste de la fiscalité faisant déjà l'objet d'une certaine harmonisation. Ainsi, des bases taxables équivalentes entre Etats de l'Union doivent voir le jour en ce qui concerne l'IPP, l'ISoc, les précomptes mobiliers et immobiliers. L'harmonisation fiscale doit cependant aller plus loin encore en taxant avec la même intensité les revenus, quelle que soit leur source.

Pour une fiscalité patrimoniale au niveau européen

Une fiscalité patrimoniale doit également voir le jour au niveau européen de manière à ne pas défavoriser les pays qui pratiquent déjà l'impôt sur le capital ou sur la fortune.

Pour une harmonisation de l'assiette fiscale de l'impôt des sociétés

Pour les compagnies, l'objectif d'établir une succursale dans un paradis fiscal est généralement d'y concentrer ses bénéfices pour éluder l'impôt là où la valeur ajoutée a pourtant été produite.

Selon un sondage d'Ernst & Young, les stratégies de prix de transferts, c'est-à-dire les prix auxquels se vendent des biens et des services entre les différentes entreprises d'un même groupe, sont au cœur de la politique fiscale de 77% des multinationales. Ces prix de transferts doivent dès lors faire l'objet de la plus grande attention. Aussi, il faut soutenir la volonté européenne d'harmoniser l'assiette fiscale de l'impôt des sociétés. Dans ce projet en discussion actuellement, les bénéfices seraient imposés en fonction du pays où ils ont effectivement été créés et non sur base des pays dans lesquels ils sont finalement déclarés suite à une stratégie d'optimisation fiscale.

Interdire la fiction légale qui permet à des firmes et des individus

de devenir résidents d'un pays sans s'y trouver réellement

Les lois des paradis fiscaux ne s'appliquent qu'à leurs résidents. S'il arrive que des individus s'établissent effectivement sur le territoire de ces Etats, le phénomène semble plutôt marginal. En réalité, la plupart des individus et des entreprises n'y louent ou n'y possèdent qu'une boîte aux lettres. Si les compagnies et les individus devaient s'installer réellement dans un paradis fiscal pour bénéficier de ces avantages, l'intérêt serait sans doute insignifiant (difficultés d'approvisionnement, d'infrastructure, coûts de transports, de main-d'œuvre...).

Pour une taxe spécifique

sur les transactions effectuées avec ces Etats

Il faut mettre en place un contrôle strict des mouvements de capitaux avec les paradis fiscaux. Ceci est techniquement possible grâce à une centralisation relativement forte et déjà effective des informations concernant ces transferts. Mis à part pour l'argent qui transiterait manuellement vers ou au départ de ces Etats, toutes les autres transactions sont enregistrées. On pourrait alors, comme cela avait été proposé lors de l'adoption de la taxe Tobin par le parlement belge, recourir à une taxe spécifique sur les transactions effectuées avec ces Etats.

Conditionner leur accès aux marchés financier et monétaire européens à une transparence totale

Enfin, la solution la plus radicale est, sans doute, de contraindre les paradis fiscaux à échanger toute information concernant les flux financiers qui y transitent et les identités des établissements et des individus résidents. Il existe un moyen simple pour inciter fortement les paradis fiscaux à coopérer : conditionner leur accès aux marchés financier et monétaire internationaux à une transparence totale.